



Lycée Français Prins Henrik – Copenhague

CR du conseil d'administration du 19 septembre 2018 à 17h30

Conseil d'Administration

Au titre des représentants des parents d'élèves

- Jean-Thomas Meyer (Président) (JTM)
- Damien Roy (Vice-Président) (DR)
- Anne-Claire Mulot (Trésorière) (ACM)
- Nathalie Btsh-Smith (NBS)
- Edith Sveboelle (ES)
- Marie-Emmanuelle Moquet (MEM)

Au titre des représentants nommés par l'Ambassadeur de France

- Thomas Wagner (Conseiller culturel) (TW)
- Herminia Daeden (Attachée de coopération pour le français) (HD)

Direction :

Laure Cassier (DAF)

Représentants du personnel

Christine Hardit

Martin Aas

Sont excusés :

Michel Chesne (Provisieur)

Cédric Hartvick (Directeur de l'École Primaire)

Mette Huld Jakobsen (Directrice des Etudes danoises)

Point sur le foyer

Un retard dû à l'entreprise des travaux de sécurité (alarme incendie). Le gros œuvre sera terminé d'ici la fin de la semaine. On espère pouvoir occuper le foyer dans les semaines qui viennent.

Points sur les travaux

LC confirme que certains travaux qui n'avaient pas pu être réalisés pendant l'été comme les parois surélevées des toilettes de l'ancienne maternelle pourront se faire pendant les vacances d'octobre et que les devis devraient arriver prochainement.

NBS demande l'opinion du personnel de l'école sur le nouveau revêtement des sols de la cantine, des toilettes et vestiaires, les représentants du personnel confirment que le résultat est très satisfaisant.

Point d'information sur le baccalauréat Franco-Danois (DFB)

2nde: 21 sur 37 au total inscrits au DFB(16 non DFB)

1ere: 17 sur 38 au total inscrits au DFB (21 non DFB)

term: 9 sur 22 au total inscrits au DFB (13 non DFB)

NBS rappelle que les subventions de l'état danois sont reçues uniquement pour les élèves inscrits au DFB.

Selon NR ce discours est stérile. TOUS les élèves sont subventionnés par la France, TOUS les élèves sont inscrits au bac. Les élèves inscrits au DFB génèrent également des coûts supplémentaires.

Propositions à soumettre en vote à l'Assemblée Générale Ordinaire

- Election des candidats pour le groupe de parents du projet de déménagement
- Vote pour la modification des statuts permettant le vote à distance Article 5 paragraphe 3

Il est noté que cette modification implique que le vote à distance ne pourra pas être mis en place pour cette année.

NBS rappelle que cependant la modification des statuts avait été effectivement votée par les deux tiers en majorité à l'assemblée générale de 2017, et qu'en novembre 2017, le CA s'était engagé à mettre en place un vote à distance à temps pour l'AG 2018.

JTM tente d'expliquer à nouveau à NBS que ce n'est pas exact. En AG a été votée une proposition qui demandait au CA de mettre le vote à distance en place. Cette

proposition doit être transcrite par un changement de statut. Le CA a donc voté un changement de statut avant l'été qui doit être validé en AG. L'intention était de le faire en septembre. L'AGE ayant été annulée, ce sera finalement fait en octobre. JTM rappelle à NBS que cette procédure de changement des statuts est écrite noir sur blanc dans les statuts de l'école.

- Vote pour la vente des parts de la SCI appartenant à l'école au prix du valeur à la fondation.

Les documents seront envoyés et mis en ligne. Les propositions soumises aux votes seront envoyées au plus tard deux semaines avant l'AG.

Par considération pour la grande proportion de parents danois parmi l'audience, la possibilité d'établir une traduction simultanée pendant l'AG (Français/Danois, Danois/Français) va être étudiée et mise en place si les coûts sont raisonnables. Ceci a été fait il y a quelques années et pourrait se refaire.

Point sur l'ag de la SCI

Anne Claire (trésorière) présente l'AG de la SCI. L'ordre du jour et le résultat après impôts est de 382.517 dkk. Aucun dividende n'est distribué, c'est-à-dire que, comme chaque année, l'excédent reste dans la SCI. Anne Claire présente et explique brièvement les comptes qui tiennent en une page, et qui ont la même structure depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de questions sur les chiffres de 2017-2018, les documents seront envoyés aux membres du CA pour faciliter une revue plus approfondie. Aucune question n'a été posée pendant la présentation. Anne-Claire enverra les comptes de l'année précédente également.

Bilan et action de la réunion du 18 septembre

Il semble clair pour le CA qu'il faut créer un « poste » de communication, suivi et support afin de décharger le travail du CA. Cela sera à définir et à soumettre au Budget 2019.

Ci-joint le document de réponse voté et approuvé par le CA 7 voix contre 1.

Selon NBS et MEM : le document contient des mensonges notamment sur l'AG de la SCI. JTM relit et traduit les statuts de la SCI pour MEM afin de lui montrer que son opinion est erronée. Selon JTM les statuts confirment leur erreur, mais NBS et MEM ne sont pas d'accord. Erreur de traduction de Marie Emmanuelle, qui pensait qu'il était stipulé que 2 personnes pouvaient s'y rendre. Il n'est rien précisé dans les statuts de la SCI qui se rapporte à la représentation de l'école aux AG.

NBS explique que les raisons de son opposition sont dues au fait que, dans son opinion, contrairement au texte, il n'y a pas de transparence ni de contrôle entre le CA

et la SCI. Elle donne comme exemple que TOUS les membres du CA n'ont été ni informés, ni conviés à l'AG annuelle de la SCI car le président n'a diffusé cette information qu'à un seul autre membre du CA. Les comptes rendus n'ont non plus pas été distribués. En 2016-2017, la SCI a dépensé 500,000 DKK de frais divers d'avocats, consultants et autres, sans que l'ensemble du CA n'en soit informé et ne les ait approuvés, ce qui en tant qu'actionnaire majoritaire, peut constituer une faute grave.

MEM est aussi en désaccord. Comme dans toute association, tous les membres du CA n'ont pas été avertis de la tenue de l'AG de la SCI. Aussi, TOUS les membres du CA, représentants de TOUS les parents, n'ont pu interroger la SCI lors de son AG. Ce n'est pas la procédure de convocation à la SCI qui est remise en cause, mais la communication des éléments à tout le CA.

Les autres membres titulaires du CA expriment leur désaccord avec l'analyse de NBS et MEM, qu'ils trouvent factuellement fausse.

Les autres membres titulaires du CA estiment être informés, le président de la SCI est régulièrement invité mais lui seul. La SCI joue son rôle en prenant à son compte des factures d'architectes, avocats ou autres pour des travaux sur nos bâtiments. JTM rappelle que plusieurs membres du CA au cours des dernières années ont demandé l'accès au compte et ont pu à loisir regarder en détail. Le loyer que paie l'école à la SCI est très faible et stable. La SCI remplit son rôle.

Une discussion s'engage sur la communication au sein du CA et la répartition des tâches. Des désaccords s'expriment sur un manque ou non de communication entre les membres du CA. NBS appuie sur le fait que ce n'est pas simplement une question de communication, mais aussi de transparence.

Est évoquée la possibilité d'engager une personne pour quelques heures par mois selon le besoin.

Il est convenu qu'un code de bonne conduite doit être approuvé par le prochain CA.